

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES MINIMALES DE FONDS PROPRES ET D'ENGAGEMENTS ELIGIBLES AU MREL INTERNE EXERCICE DECEMBRE 2024

Indicateurs clés – capacité interne d'absorption des pertes : MREL interne (EU ILAC)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 12 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission relatif au déclaratif du MREL.

EU ILAC - Capacité interne d'absorption des pertes: MREL interne (m€)		30066 - CIC	10096 - Lyonnaise de Banque	30087 - CIC Est	10057 - CIC Sud Ouest	30027 - CIC Nord Ouest	30047 - CIC Ouest
	c	a	a	a	a	a	a
	Informations qualitatives *	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)
Exigence applicable et niveau d'application							
EU-1	L'entité est-elle soumise à une exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISm non UE? (O/N)	N					
EU-2	Si la réponse à la ligne EU-1 est «Oui», l'exigence est-elle applicable sur base consolidée ou sur base individuelle? (C/I)						
EU-2a	L'entité est-elle soumise à une MREL interne? (O/N)	O					
EU-2b	Si la réponse à la ligne EU-2a est «Oui», l'exigence est-elle applicable sur base consolidée ou sur base individuelle? (C/I)	I					
Fonds propres et engagements éligibles							
EU-3	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	5 462,69	1 034,87	648,72	430,41	622,95	600,34
EU-4	Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU-5	Fonds propres de catégorie 2 éligibles	2 441,05	87,54	76,40	41,39	58,72	58,66
EU-6	Fonds propres éligibles	7 903,74	1 122,40	725,12	471,81	681,67	659,00
EU-7	Engagements éligibles	6 627,05	2 124,98	1 705,58	1 199,85	1 612,36	1 478,54
EU-8	dont: garanties autorisées						
EU-9a	(Ajustements)	-1 137,87					
EU-9b	Eléments de fonds propres et d'engagements éligibles après ajustements	13 392,91	3 247,38	2 430,71	1 671,66	2 294,02	2 137,54
Montant total d'exposition au risque et mesure de l'exposition totale							
EU-10	Montant total d'exposition au risque (TREA)	60 047,06	16 323,35	10 135,46	7 467,59	9 821,92	9 605,23
EU-11	Mesure de l'exposition totale (TEM)	162 923,69	43 659,72	32 052,09	22 760,65	31 270,58	28 477,02
Ratio des fonds propres et des engagements éligibles							
EU-12	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA	22,30%	19,89%	23,98%	22,39%	23,36%	22,25%
EU-13	dont: garanties autorisées						
EU-14	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la TEM	8,22%	7,44%	7,58%	7,34%	7,34%	7,51%
EU-15	dont: garanties autorisées						
EU-16	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du TREA) disponibles une fois que les exigences de l'entité sont remplies						
EU-17	Exigence globale de coussin de fonds propres spécifique à l'établissement						
Exigences							
EU-18	Exigence exprimée en pourcentage du TREA	15,77%	15,82%	15,84%	15,83%	15,84%	15,83%
EU-19	dont: partie de l'exigence pouvant être remplie au moyen d'une garantie						
EU-20	Exigence exprimée en pourcentage de la TEM	5,95%	5,92%	5,92%	5,92%	5,91%	5,92%
EU-21	dont: partie de l'exigence pouvant être remplie au moyen d'une garantie						
Pour mémoire							
EU-22	Montant total des engagements exclus visés à l'article 72 bis, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013						

* informations qualitatives valables pour toutes les entités

Rang dans la hiérarchie des créanciers au niveau des entités qui ne sont pas des entités de résolution (EU – TLAC2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 13 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission. Il présente la ventilation des fonds propres et passifs selon les échéances et leur éligibilité en MREL, ainsi que les rangs dans la hiérarchie des créanciers dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité.

EU TLAC2b: rang dans la hiérarchie des créanciers – entité qui n'est pas une entité de résolution (mC)

30066 - CIC								
Hiérarchie en cas d'insolvabilité								
	1	1	3	3	7	7	Somme de 1 à 7	
	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre		
2	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées		
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	574	4 889	3 328	0	5 740	0	14 531
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	1 114	0	0	0	1 114
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	187	0	3 640	0	3 827
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	2 000	0	2 100	0	4 100
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	26	0	0	0	26
11	dont: titres perpétuels	574	4 889	0	0	0	0	5 463

10096 - Lyonnaise de Banque								
Hiérarchie en cas d'insolvabilité								
	1	1	3	3	7	7	Somme de 1 à 7	
	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre		
2	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées		
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	291	744	189	0	2 024	0	3 247
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	81	0	0	0	81
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	75	0	1 460	0	1 535
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	8	0	564	0	572
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	25	0	0	0	25
11	dont: titres perpétuels	291	744	0	0	0	0	1 035

30087 - CIC Est								
Hiérarchie en cas d'insolvabilité								
	1	1	3	3	7	7	Somme de 1 à 7	
	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre		
2	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées		
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	225	424	143	0	1 639	0	2 431
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	59	0	0	0	59
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	52	0	992	0	1 044
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	647	0	647
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	32	0	0	0	32
11	dont: titres perpétuels	225	424	0	0	0	0	649

10057 - CIC Sud Ouest								
Hiérarchie en cas d'insolvabilité								
	1	1	3	3	7	7	Somme de 1 à 7	
	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre		
2	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées		
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	258	172	86	0	1 155	0	1 672
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	37	0	0	0	37
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	39	0	310	0	349
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	845	0	845
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	10	0	0	0	10
11	dont: titres perpétuels	258	172	0	0	0	0	430

30027 - CIC Nord Ouest								
Hiérarchie en cas d'insolvabilité								
	1	1	3	3	7	7	Somme de 1 à 7	
	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre		
2	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées		
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	230	393	105	0	1 566	0	2 294
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	38	0	0	0	38
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	41	0	685	0	726
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	881	0	881
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	26	0	0	0	26
11	dont: titres perpétuels	230	393	0	0	0	0	623

30047 - CIC Ouest

		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
		Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)							
3								
4								
5								
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	87	513	116	0	1 421	0	2 138
7	dont: échéance résiduelle \geq 1 an < 2 ans	0	0	51	0	0	0	51
8	dont: échéance résiduelle \geq 2 ans < 5 ans	0	0	45	0	618	0	663
9	dont: échéance résiduelle \geq 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	803	0	803
10	dont: échéance résiduelle \geq 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	21	0	0	0	21
11	dont: titres perpétuels	87	513	0	0	0	0	600